

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2057

Edition du
10 novembre 2014

DANS CE NUMÉRO

Effizienz et qualité, les deux défis de la politique sanitaire (Jean-Daniel Delley)
Agir pour abaisser les coûts tout en améliorant la qualité des soins est possible

Il est juste d'imposer les successions, Eveline Widmer-Schlumpf le dit aussi (Alex Dépraz)

A côté de l'initiative populaire pour imposer les successions, le droit civil fournit aussi des moyens d'agir

Aider la presse ou démembrer la SSR? (Albert Tille)

Commission fédérale des médias et Avenir Suisse ne sont pas sur la même longueur d'onde...

Gluten: quand la science s'en mêle (Gérard Escher)

Science lente, commerce rapide

Efficienc e et qualité, les deux défis de la politique sanitaire

Agir pour abaisser les coûts tout en améliorant la qualité des soins est possible

Jean-Daniel Delley - 04 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26673>

A deux reprises, le souverain a sèchement rejeté l'idée d'une caisse maladie unique. Mais de nombreux chantiers restent ouverts dont la réalisation devrait redonner des couleurs à un patient - le système de santé - qui n'est pas dans sa meilleure forme.

Avec ou sans primes proportionnelles au revenu, les assurés ne veulent rien savoir d'une caisse unique. Ils l'ont clairement notifié en 2007 et 2014. Ces résultats traduisent-ils pour autant un attachement au principe de la concurrence? Rien n'est moins sûr quand on sait que la population reste largement opposée à ce que les caisses disposent de la liberté de contracter avec les prestataires de soins, une revendication que la droite aimerait voir concrétisée. De cette mise en concurrence des soignants, on peut craindre une pression sur le coût des soins au détriment de la qualité.

En réalité, la concurrence n'a que peu de place dans un système fortement contrôlé par l'Etat. L'assurance-maladie est obligatoire et les assurés n'ont le choix qu'entre des caisses obligées de rembourser les prestations figurant dans un catalogue et à des prix fixés par l'Etat. Et [l'amélioration de la compensation des risques](#) a sérieusement réduit le racolage des assurés jeunes et en bonne santé auquel se sont longtemps

livrées les assurances. Seuls les prestataires de soins, rémunérés à l'acte, disposent d'une marge de liberté leur offrant la possibilité d'améliorer leur revenu, un mécanisme qui ne garantit pas pour autant la qualité de leur travail et n'incite pas à minimiser les coûts.

Si la Suisse se trouve dans le peloton de tête en matière de dépenses de santé (11% du PIB), elle n'obtient qu'une note moyenne pour la qualité des soins.

Son réseau hospitalier est certes le plus dense du monde, mais c'est un point faible plutôt qu'un atout. En effet, trop d'établissements ne bénéficient pas d'une [pratique opératoire suffisante](#) pour garantir une qualité optimale. Selon l'[Office fédéral de la santé publique](#), environ 2'500 patients meurent chaque année dans un hôpital et 120'000 personnes souffrent de maux à la suite d'erreurs de traitement qui auraient pu être évitées. Les cantons peuvent imposer un nombre minimum d'interventions pour qu'un établissement figure sur la liste des hôpitaux remboursés par l'assurance de base. Seuls quelques-uns ont fait usage de cette compétence. En matière de planification - concentration et spécialisation -, les cantons n'ont pas fait leur travail. Ils se heurtent à l'opposition des établissements... et de la

population qui croit à tort que la proximité d'un hôpital constitue une garantie de sécurité sanitaire. Par ailleurs, la [fréquence des opérations chirurgicales](#) varie fortement d'un canton à l'autre. Elle est fortement corrélée avec la densité de médecins et de lits hospitaliers.

Le système de répartition des coûts entre les cantons et les caisses maladie génère des comportements économiquement aberrants. Par exemple, l'opération du ménisque peut selon les spécialistes se pratiquer dans la plupart des cas en ambulatoire. Or l'hospitalisation intervient dans deux tiers de ces interventions. [Une pratique](#) qui ne scandalise ni les hôpitaux ni les praticiens, et encore moins les caisses. En effet ces dernières, en cas d'hospitalisation, ne paient que la moitié de la facture, le canton se chargeant de l'autre moitié, alors qu'elles déboursent plein tarif pour une intervention ambulatoire. Une pratique qui représente un surcoût annuel de 40 millions de francs pour les assurés et les contribuables.

La liste est longue des interventions nécessaires pour tout à la fois faire baisser le coût des soins et améliorer leur qualité: examen critique de la liste des médicaments

remboursés qui sont loin d'être tous efficaces, prix trop élevés, chasse aux traitements multiples non coordonnés notamment.

En janvier 2013, le Conseil

fédéral a adopté une stratégie globale dite [Santé 2020](#). Les 36 mesures annoncées devraient contribuer à améliorer un système de santé coûteux et perfectible. Pour y parvenir, le gouvernement compte sur la collaboration des cantons, des

prestataires, des assurances et des patients. Une collaboration qui jusqu'à présent n'a guère fonctionné, les différents acteurs étant plus préoccupés par leurs intérêts que par la santé publique.

Il est juste d'imposer les successions, Eveline Widmer-Schlumpf le dit aussi

A côté de l'initiative populaire pour imposer les successions, le droit civil fournit aussi des moyens d'agir

Alex Dépraz - 09 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26687>

La messe parlementaire est presque dite. Lors de la prochaine session, les Chambres recommanderont le rejet sans contreprojet de l'initiative populaire intitulée [«Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS \(Réforme de la fiscalité successorale\)»](#). Le Conseil des Etats a pris sa décision lors de la session d'automne et la commission de l'économie et des redevances du Conseil national [recommande](#) à la Chambre basse de faire de même.

La proposition lancée par le parti évangélique et soutenue par la gauche n'a pourtant rien de révolutionnaire. Seules les successions dont la valeur des biens excède deux millions de francs seraient concernées par ce nouvel impôt fédéral; et seule la part dépassant deux millions de francs serait imposée à hauteur de 20%. Ainsi, le montant dû par une

succession d'une valeur de trois millions de francs serait de 200'000 francs, soit un taux moyen de 6,66% qui resterait extrêmement bas en comparaison internationale.

Le produit de l'impôt reviendrait pour un tiers aux cantons et pour deux tiers au fonds de compensation de l'AVS. Selon une étude réalisée avant le lancement de l'initiative et alors que les initiants envisageaient encore de fixer le montant exonéré à un million, seuls environ 3% de l'ensemble des successions seraient touchés ([DP 1888](#)).

Les défenseurs des plus fortunés et leurs nombreux relais parlementaires s'en prennent plus au principe même de l'imposition des successions qu'au contenu de l'initiative. Accusé de *«tous les maux»* ([DP 2033](#)), cet impôt ne menacerait rien de moins que le modèle économique suisse. A

lire cet argumentaire, on a un peu l'impression que l'imposition des successions serait une curiosité dans notre système fiscal et qu'il serait injuste que des héritiers, qui n'ont pourtant aucun mérite à l'être, contribuent à une plus juste répartition des richesses.

Même s'il rejette aussi l'initiative, le Conseil fédéral a une position beaucoup plus mesurée, peu soulignée jusqu'ici. Alors que la campagne sur l'initiative contre les forfaits fiscaux bat son plein, on reproche à Eveline Widmer-Schlumpf ses déclarations sur l'injustice de l'imposition au forfait dans une émission de la [télévision alémanique](#). Mais, dans le débat sur l'initiative sur la réforme de la fiscalité successorale, c'est même à la tribune du Conseil des Etats que la cheffe du département des finances a livré un vibrant [plaidoyer](#)... en faveur de

l'impôt sur les successions!

La conseillère fédérale a d'abord rappelé un principe élémentaire de droit fiscal: il est tout à fait dans l'ordre des choses qu'un même substrat fasse l'objet de plusieurs impositions successives, par exemple au moment où il entre dans le patrimoine d'un individu, puis au moment de sa transmission en cas de décès. Il n'y a pas là de double ni de triple imposition comme l'affirment les thuriféraires du moins d'impôt.

Celle qui fut précédemment cheffe du département des finances du canton des Grisons a ensuite rappelé que, avant qu'il soit partiellement sacrifié sur l'autel de la concurrence fiscale, cet impôt, qui taxe le capital plutôt que le travail, avait bonne presse dans les cantons. D'autant qu'il frappe des personnes – les héritiers – qui n'ont en rien contribué à la situation dont ils profitent.

A l'exception de Schwyz, tous les cantons perçoivent d'ailleurs encore un impôt sur les successions même si, désormais, la grande majorité d'entre eux en exonèrent entièrement les descendants en ligne directe. Le gouvernement estime dès lors que l'initiative priverait les cantons d'une partie de leurs ressources actuelles ou potentielles. Reproche pas infondé puisque l'initiative pourrait aussi avoir pour effet d'exonérer bon nombre de successions – inférieures à deux millions de francs – qui sont actuellement imposées dans les cantons, dès

lors que ceux-ci bénéficieraient en contrepartie d'un tiers du produit du nouvel impôt fédéral.

On fera donc bien de s'en souvenir au moment de la campagne: si le Conseil fédéral rejette l'initiative, c'est uniquement pour des motifs fédéralistes et non pour des raisons de politique fiscale. Le gouvernement aussi estime que l'imposition des successions est justifiée dans son principe.

L'arme négligée du droit civil

L'un des buts de l'initiative est de lutter contre la concentration des richesses dans un petit nombre de mains. Ce constat des initiants n'est pas seulement partagé par des statisticiens ([DP 2041](#)), mais aussi par le Conseil fédéral lui-même dans son [Message](#) sur l'initiative: «*en comparaison internationale, la concentration de la fortune est élevée en Suisse [...]*» (p. 130). Malheureusement, les sept sages n'avancent aucun remède pour lutter contre ce phénomène.

Des pistes de réforme existent toutefois aussi dans les domaines traditionnels de compétence de la Confédération, soit sans porter atteinte au fédéralisme.

Les règles sur les dévolutions des successions datent pour l'essentiel de l'adoption du Code civil en 1907. Le [droit civil suisse](#) garantit aux enfants d'un défunt le droit aux trois quarts de leur droit de

succession. En raison de cette réserve, une veuve qui bénéficie, par exemple, d'une fortune de 20 millions de francs ne pourra librement disposer que de cinq millions de francs, quinze millions étant obligatoirement réservés aux descendants. Impossible même pour cette veuve de donner dix millions de son vivant à une institution d'intérêt public, sous peine de prendre le risque que les héritiers attaquent cette libéralité.

Depuis lors, de nombreux paramètres ont pourtant changé: les très grosses fortunes, plus nombreuses qu'au début du 20^e siècle, ne sont plus essentiellement immobilières, mais mobilières, ce qui facilite leur partage. Surtout, l'espérance de vie a considérablement augmenté: on n'hérite plus au moment où l'on s'installe dans la vie, mais souvent lorsque sa carrière professionnelle est déjà derrière soi. Il y a donc encore moins d'arguments qu'auparavant pour favoriser aussi massivement les descendants dans les règles successorales, en particulier pour les patrimoines très importants. Une étude du FNRS parue il y a quelques années ([DP 1775](#)) avait confirmé que les règles civiles favorisaient la concentration des richesses.

Pour améliorer la répartition des richesses, on aurait pu proposer, sous forme de contre-projet à l'initiative, une révision limitant – par exemple par un forfait comparable au plancher fixé dans l'initiative –

les réserves des descendants de manière à ce que les personnes qui le souhaitent puissent, pour le surplus, librement disposer de leurs biens.

La campagne qui s'annonce ne devrait pas se limiter à un déballage fiscal, mais porter sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter que les

privileges de la fortune continuent à se transmettre de génération en génération. Les faits étant têtus, la question reviendra inévitablement sur la table.

Aider la presse ou démembrer la SSR?

Commission fédérale des médias et Avenir Suisse ne sont pas sur la même longueur d'onde...

Albert Tille - 08 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26682>

Nous vivons le plus grand bouleversement dans l'histoire de l'industrie des médias, affirmait l'an passé le patron de Ringier. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Les [chiffres](#) du tirage des journaux et de leurs recettes publicitaires sont en baisse. Tout proche de nous, *Le Temps* est intégré à Ringier ([DP 2053](#)). Les grands groupes de presse rationalisent, économisent et cherchent un regain de rentabilité en se diversifiant hors du secteur des médias.

La technologie numérique est la cause de ce bouleversement. L'avenir appartient aux médias électroniques, affirme [publisuisse](#) en se basant sur les résultats concordants des sondages auprès de consommateurs d'informations en Suisse et ailleurs. Tout logiquement, les journaux recherchent audience et revenus en se doublant d'une édition en ligne.

Le Conseil fédéral ne pouvait ignorer les difficultés

rencontrées par la presse en mutation. L'an dernier, il a créé une Commission fédérale des médias ([Cofem](#)) et nommé ses treize membres.

Après une année de travail, ladite commission publie un [rapport](#) qui suggère, dans l'immédiat, une aide fédérale à l'ATS (Agence télégraphique suisse) et à la formation des journalistes. On abandonnerait en revanche les actuels [rabais](#) sur les tarifs postaux en faveur de certains journaux. A plus long terme, et de manière moins précise, la Cofem suggère la création d'une Fondation pour la promotion des médias, indépendante de l'Etat pour ses décisions sinon pour son financement, sur le modèle de Pro Helvetia.

Certains éditeurs, hostiles à toute intervention de l'Etat dans leurs affaires, rejettent ces nouvelles aides tout en approuvant les rabais postaux, pourtant liés au contenu des journaux subventionnés. Les associations de journalistes approuvent cette nouvelle aide.

[Edito](#), le magazine édité par les trois syndicats de la branche, publie une interview de Bernard Maissen, rédacteur en chef de l'ATS et membre de la Cofem. Ce texte, qui n'est malheureusement pas disponible en ligne, mérite un résumé.

Une ATS en langue allemande!

Les comptes de l'ATS sont encore en équilibre au prix de la fermeture de bureaux régionaux et de la suppression de postes. Les recettes diminuent chaque année entre 2 et 5% en raison de la baisse du tirage des journaux clients. L'agence publie ses dépêches en trois langues. Les recettes provenant de Suisse alémanique financent le français et l'italien à raison de 2,5 à 2,7 millions par an. Les surplus alémaniques, bientôt épuisés, ne permettront plus ces compensations. Une aide publique est donc urgente. Elle est possible car la loi fédérale sur les langues autorise ([art. 18](#)) une aide financière aux

agences de presse nationales et plurilingues.

Pour affirmer l'indépendance de ses journalistes, Bernard Maissen ne veut pas d'une agence avec participation de l'Etat, même minoritaire, comme c'est le cas en France. A noter que ces réserves à l'égard du système français n'empêchent pas l'ATS de publier une large partie de ses informations étrangères par la simple reprise des dépêches de l'AFP.

Après ses recommandations tout en nuances sur l'aide à la presse, la Commission fédérale des médias annonce un prochain rapport sur les médias de service public de la radio et de la télévision.

Révolution libérale

Avenir Suisse, le *think tank* du libéralisme, ne s'interdit aucune audace dans son dernier [document de travail](#), une sorte de contre-projet à

celui de la Cofem. Pour permettre aux médias de s'adapter à l'ère numérique, il faut éliminer les distorsions de concurrence que représente le soutien étatique à la radio et la télévision. Pour atténuer le choc d'une modification aussi drastique, Avenir Suisse préconise, dans l'immédiat, de seulement réduire les revenus de la SSR.

La véritable réforme consisterait à supprimer les chaînes radio et TV de la SSR et de transformer celle-ci en une agence multimédia financée par la redevance. Elle offrirait gratuitement ses prestations à des diffuseurs privés. Éliminées donc les distorsions de concurrence. Chaque média aurait accès à l'argent public. Ce modèle semble à la mode, avec les initiatives pendantes hostiles à la SSR ([DP 2042](#)).

Le *think tank* libéral paraît ignorer le prix de la destruction de l'existant et sur quel sol il

veut implanter son bel édifice théorique. Les chaînes de la SSR ont un [public fidèle](#). Elles résistent efficacement à la vive concurrence des médias étrangers. A leur disparition, les auditeurs, mais surtout les téléspectateurs se tourneraient vers l'existant, vers l'étranger. La manne publicitaire disparaîtrait vers les médias français, allemands ou italiens.

Par ailleurs, la construction du nouvel édifice se ferait à tâtons. Difficile d'imaginer qu'une agence multimédia décide de lancer ses journalistes et réalisateurs dans des enquêtes et des reportages sans savoir si un diffuseur les reprendra. Le nombre des médias ayant les reins assez solides pour créer des chaînes capables de concurrencer l'étranger se compte sur deux doigts d'une main. Et aucun grand groupe n'aurait intérêt à diffuser une chaîne dans un bassin aussi restreint que la Suisse francophone ou italophone.

Gluten: quand la science s'en mêle

Science lente, commerce rapide

Gérard Escher - 10 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26700>

S'il est un domaine où la science semble nous promener plutôt que nous guider, c'est bien celui de l'alimentation. Sur ses [conseils](#), nous évitons le gras, puis le sucre, une fois le gras réhabilité; la margarine devait remplacer le beurre qui

aujourd'hui reprend sa place; l'avoine baisse ou ne baisse pas le taux de cholestérol, et le chocolat (ou le vin rouge) maintient - ou non - nos fonctions cognitives... On s'y perd.

Il est des raisons à ce trouble: la science de l'alimentation est difficile, et il y a une industrie prête à se lancer dans toute brèche.

Ce bombardement constant sur ce qui est «*bon*» ou «*mauvais*»

pour la santé provoque une relation névrosée avec l'alimentation, «*l'orthorexie nerveuse*». Ainsi, [20 millions d'Américains](#) disent souffrir de problèmes digestifs après avoir mangé des aliments contenant du gluten. Et déjà un tiers des Américains se proposent de manger moins de gluten; la vente des produits sans gluten explose et devrait atteindre quinze milliards de dollars l'année prochaine. Chez nous, les restaurants Migros proposent depuis octobre des [menus](#) exempts de gluten.

Il existe une maladie auto-immune sérieuse, la maladie cœliaque ou [coeliakie](#), caractérisée par une intolérance permanente au gluten qui, ingéré, peut entraîner la destruction des parois de l'intestin; seul traitement connu: un régime strict sans gluten, à vie. Les estimations varient, mais une [étude](#) un peu ancienne situe la prévalence de cette maladie au Royaume-Uni à un sur 100; c'est aussi [l'estimation suisse](#). On s'attendrait donc à trois millions d'intolérants au gluten, et non à 20 millions, avec bientôt cent millions d'Américains qui veulent bannir le gluten de leur alimentation. Perplexité des gastroentérologues devant cette deuxième catégorie d'intolérance au gluten, auto-appréciée par les sujets qui relatent une nette amélioration de leur digestion après avoir

banni le gluten de leur alimentation. Hormis quelques observations isolées, il n'y avait en effet aucune étude systématique pour étayer ce syndrome.

Ce n'est qu'en 2011 qu'une [première étude clinique](#) de haute qualité (en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo) montrait que le gluten pouvait provoquer des symptômes d'inconfort digestif chez les sujets qui ne souffraient pas de maladie cœliaque. L'anxiété face au gluten qui saisissait la société et les rayons alimentaires pouvait sembler justifiée.

Mais était-ce vraiment la faute au gluten ou un autre facteur confondant existait-il? En bons scientifiques, les chercheurs [répétèrent l'expérience](#) de 2011, en renforçant encore le contrôle des sujets, suivis rigoureusement de l'assiette jusqu'aux WC. On prit soin cette fois d'enlever de l'alimentation de base non seulement le gluten, mais aussi des irritants (additifs). En particulier, on retira tout aliment riche en une catégorie de sucres relativement difficiles à absorber par l'intestin (nom de code [FODMAP](#) pour *Fermentable, Oligo-, Di-, Mono-saccharides And Polyols*). Trente-sept sujets qui ne souffraient pas de la maladie cœliaque, mais pour qui un régime pauvre en gluten

améliorait le confort digestif, se prêtèrent au jeu. Avec le régime de base (sans gluten ni FODMAP) tout le monde se portait bien. On rajoute du gluten (en double aveugle), l'inconfort revient. Mais résultat surprise: on rajoute un placebo (à la place du gluten), les sujets se portent mal aussi. Une fois ce régime pauvre en FODMAP adopté, toute autre manipulation provoquait des effets indésirables. Le gluten n'était donc [pas coupable!](#) Derrière le gluten se cachaient les FODMAP. Choisir un régime sans gluten, c'est indirectement réduire les FODMAP, dont le pain est une source notable.

La médecine a été lente à prendre au sérieux l'intolérance au gluten, le commerce non. Hélas, produit sans gluten ne veut pas dire produit sain: le gluten est souvent remplacé, par [«n'importe quoi»](#). Gageons que sur la base de cette étude sérieuse, mais faite à petite échelle et à court terme, on se précipitera sur les [produits pauvres](#) en FODMAP; préparez donc bananes, myrtilles, parmesan et pousses de bambou, et oubliez pommes, poires, choux de Bruxelles et avocats.

Jusqu'à ce que la médecine, à l'écoute espérons-le des consommateurs-expérimentateurs, confirme, rétracte ou précise le résultat.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Efficienc e et qualité, les deux défis de la politique sanitaire

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=54826>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/Spitaler-kleine-Fallzahlen-Operationen-mehr-Komplikationen>

http://www.bag-anw.admin.ch/kuv/spitalstatistik/data/download/qip12_publication.pdf?webgrab=ignore

http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/www.obsan.admin.ch/bfs/obsan/de/index/05/publikationsdate_nbank.html?publicationID=5712

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/Knie-Arthroskopien-Meniskus-Anreize-stationar-statt-ambulant>

<http://www.bag.admin.ch/gesundheit2020/index.html?lang=fr>

Il est juste d'imposer les successions, Eveline Widmer-Schlumpf le dit aussi

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis414t.html>

<http://www.parlament.ch/f/mm/2014/Pages/mm-wak-n-2014-10-21.aspx>

<http://www.domainepublic.ch/articles/15850>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25560>

<http://www.srf.ch/player/tv/giacobbo--mueller/video/talk-eveline-widmer-schlumpf?id=3511d1d5-e3f2-4dc7-a3e1-648639c20bfa>

http://www.parlament.ch/ab/data/f/s/4915/447594/f_s_4915_447594_447622.htm#447745

<http://www.domainepublic.ch/articles/25902>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/121.pdf>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html#a471>

<http://www.domainepublic.ch/articles/9806>

Aider la presse ou démembrer la SSR?

http://www.remp.ch/index.php?pv_id=31&pv_tid=6&lang=fr

<http://www.domainepublic.ch/articles/26499>

http://www.publisuisse.ch/mm/mm004/mdz_2017_these2_f.pdf

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=48282>

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=54329>

<http://www.post.ch/fr/post-startseite/post-konzern/post-publicationen/post-dossiers/post-dossier-grundversorgung/post-dossier-grundversorgung-pressefoerderung/post-positionspapier-zustellpreise-zei-ungen-2013.pdf>

<http://www.edito-online.ch/fr/>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html#a18>

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/40424/le-soutien-aux-medias-a-l-ere-du-numerique/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25939>

<http://www.rtsr.ch/audiences-rts-2013>

Gluten: quand la science s'en mêle

<http://www.the-scientist.com/?articles.view/articleNo/40034/title/Digesting-Dietary-Data/>

<http://www.newyorker.com/magazine/2014/11/03/grain>

<http://www.migros.ch/generation-m/fr/developpement-durable/Actualite/sans-gluten-lactose.html>

<http://www.coeliakie.ch/la-coeliakie/>

<http://cot.food.gov.uk/sites/default/files/cot/adversereactionstofood.pdf>

<http://www.coeliakie.ch/>

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21224837>

<http://www.gastrojournal.org/article/S0016-5085%2813%2900702-6/abstract>

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1440-1746.2009.06149.x/pdf>

http://www.realclearscience.com/blog/2014/05/gluten_sensitivity_may_not_exist.html

<http://www.newyorker.com/magazine/2014/11/03/grain>

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20136989>